

ville de Saint Jean d'Angély

Saint-Jean-d'Angély, le 25 février 2025

DÉCISION DU MAIRE N° 2025_ST_DEC13

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D5 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code général des Collectivités territoriales,

D É C I D E

Article 1 : De conclure, avec le professionnel de santé **Mme Amandine SECQ**, qualifié en Médecin Généraliste, inscrit au Tableau départemental de l'Ordre des « médecins spécialistes de pathologie cardio-vasculaire » de Charente-Maritime sous le numéro RPPS (répertoire partagé des professionnels de santé) : 10100964906, un bail pour l'occupation d'un bureau d'environ 20 m² au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Source à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2031.

Le bail est conclu pour une période de six ans et il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 575 €, l'indice de base à retenir pour la révision étant celui l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'I.N.S.E.E. du 3^{ème} trimestre 2024 : 137,12.

Article 2 : La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.

**La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**



Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE
par télétransmission au contrôle de légalité
sous le n° 017-211703475-20250225-2025_ST_DEC13-DE
AR Prefecture le 26/02/2025
et par publication dématérialisée le 26/02/2025